



SOMMAIRE

	Pages
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1952 : a) prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/C.5/L.145, A/C.5/L.148); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1853)	
Projet de résolution portant ouverture de crédits (suite).....	215
Examen en deuxième lecture.....	218

Président : M. T. A. STONE (Canada).

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1952 : a) prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/C.5/L.145, A/C.5/L.148); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1853)

[Point 41*]

Projet de résolution portant ouverture de crédits (suite)

1. Le **PRESIDENT** attire l'attention des membres de la Commission sur l'amendement soumis par les délégations du Canada et des Etats-Unis (A/C.5/L.145) au projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1952 figurant dans le deuxième rapport de 1951 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1853). Il signale aussi le rapport du Secrétaire général (A/C.5/L.148) qui constitue un exposé de la situation budgétaire. Le paragraphe 6 de ce document contient une erreur, la dernière phrase doit se lire comme suit : « Le montant total des contributions... serait donc augmenté de 5.042.300 dollars... et serait porté à 43.021.160 dollars. »

2. **M. GANEM** (France) considère que la procédure envisagée dans l'amendement du Canada et des Etats-Unis est bien meilleure que celle que le Secrétaire général a suggérée, en ce sens qu'elle fixe un plafond pour le titre XII du budget tout en laissant subsister l'espoir que le montant total des contributions pour cette partie du budget pourrait être inférieur à leur montant provisoire.

3. Le représentant de la France désire toutefois présenter trois amendements aux propositions du Canada et des Etats-Unis, mais il n'insistera pas pour qu'ils soient adoptés s'ils ne sont pas acceptables pour les représentants du Canada et des Etats-Unis. Il propose en premier lieu de libeller simplement comme suit le titre du chapitre 33 : « Enquêtes, recherches, et autres activités », sans mentionner spécifiquement la « construction d'immeubles »; en effet, c'est la veille seulement que la Commission a appris que le Secrétaire général demanderait l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un million de dollars pour couvrir les dépenses afférentes à l'augmentation des frais de construction du siège permanent; or, cette demande, loin d'avoir été approuvée, n'a même pas encore été examinée.

4. En deuxième lieu, **M. Ganem** estime qu'il est inutile de préciser, au futur paragraphe 3 de l'amendement du Canada et des Etats-Unis, que l'Assemblée générale devrait adopter les prévisions détaillées du titre XII à une majorité des deux tiers; en effet, le paragraphe 2 de l'Article 18 de la Charte dispose que les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Les propositions budgétaires figurent explicitement dans la liste des questions importantes.

5. En troisième lieu, le représentant de la France pense qu'il est manifestement inopportun de fixer un plafond trop élevé pour les ouvertures de crédits du titre XII; le chiffre de 5.500.000 dollars, proposé par les délégations du Canada et des Etats-Unis, pourrait être ramené à 5 millions de dollars, ce qui serait tout à fait suffisant.

6. **M. ROCHTCHINE** (Union des Républiques socia-

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

listes soviétiques) fait observer que le chapitre 5, pour lequel on propose d'ouvrir un crédit de 2.800.000 dollars, comprend plusieurs prévisions de dépenses auxquelles sa délégation s'oppose, notamment pour l'attribution de médailles aux forces armées, dites des Nations Unies, en Corée, pour la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine et pour la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans. Les objections de sa délégation à la création du Service mobile des Nations Unies (chapitre 5 a), qui n'est pas prévue dans la Charte et qui, en fait, est incompatible avec les dispositions de cet instrument, ont été exposées aux troisième et quatrième sessions de l'Assemblée générale. La création de la Commission spéciale pour les prisonniers de guerre est également incompatible avec l'Article 107 de la Charte; au surplus, cette commission ne sert absolument à rien, car tous les prisonniers de guerre qui se trouvaient en Union soviétique ont été rapatriés depuis longtemps. Au Conseil économique et social, le représentant de l'Union soviétique a fait observer que le caractère non représentatif du Comité spécial du travail forcé entache ses travaux de nullité, mais les propositions de l'URSS tendant à lui donner un caractère plus représentatif ont été rejetées. L'octroi d'une indemnité de cherté de vie au personnel du siège demande à être étudié de tous les points de vue avant qu'un crédit ne soit inscrit à cet effet dans le budget, même à titre provisoire. De même, la demande d'ouverture d'un crédit supplémentaire destiné à faire face à l'augmentation des dépenses afférentes au siège permanent n'a pas encore été examinée par le Comité consultatif du siège, ni par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; tant que ces deux comités n'auront pas procédé à cet examen, l'adoption, même provisoire, de ce crédit pourrait préjuger la décision que l'Assemblée générale prendra ultérieurement en la matière. De plus, M. Rochtchine rappelle que sur le crédit ouvert à l'origine pour le siège permanent, il avait été possible de mettre une certaine somme en réserve. Si l'on a réellement besoin de fonds supplémentaires, on devrait inviter le Gouvernement des Etats-Unis à augmenter le montant du prêt qu'il a fait à l'Organisation des Nations Unies dans des conditions analogues à celles qui régissent le prêt initial.

7. Pour toutes ces raisons, le représentant de l'URSS ne peut pas appuyer l'amendement du Canada et des Etats-Unis, dont l'adoption aurait pour effet d'augmenter le budget de 5.500.000 dollars.

8. M. HAMBRO (Norvège) déclare qu'il appuiera l'amendement du Canada et des Etats-Unis, ainsi que les amendements proposés par le représentant de la France pour cet amendement, sous réserve qu'ils soient acceptables pour les représentants du Canada et des Etats-Unis.

9. M. Hambro comprend l'attitude du représentant de l'URSS, mais, étant donné l'état des choses, il estime que la Commission n'a pas le choix. Le budget doit être adopté et le meilleur moyen de l'adopter est celui que propose l'amendement du Canada et des Etats-Unis. D'autre part, il doit être bien entendu que cette adoption est provisoire; la délégation norvégienne aura certainement des objections à formuler au sujet des détails de certaines prévisions après la suspension des travaux de l'Assemblée pendant les fêtes de Noël. Il est fort regrettable que l'Assemblée générale ait été contrainte d'adopter une procédure aussi peu satisfaisante; le représentant de la Norvège espère que,

s'il arrive de nouveau qu'elle se réunisse aussi tard dans l'année, on se souviendra de la procédure adoptée par la Société des Nations dans des cas analogues et que la Cinquième Commission se réunira un ou deux mois avant l'ouverture de la session.

10. M. ADARKAR (Inde) dit qu'il votera pour l'amendement du Canada et des Etats-Unis, qui est la seule proposition pratique dont la Commission soit saisie et qui présente le grand avantage de laisser toute liberté à l'Assemblée générale pour opérer toutes les réductions qu'elle pourra juger opportunes. La seule question qui doit encore être tranchée est la fixation d'un maximum, et M. Adarkar appuie le représentant de la France pour demander aux représentants du Canada et des Etats-Unis de reviser le chiffre de 5.500.000 dollars.

11. M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) déclare qu'il s'est efforcé de présenter à l'Assemblée générale l'évaluation la plus précise possible des dépenses supplémentaires afférentes à la construction du siège permanent. D'autre part, la Cinquième Commission a été prévenue, à la cinquième session de l'Assemblée générale, qu'il serait nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires; cet avertissement a été répété au paragraphe 15 du document A/1895, distribué il y a quelque temps déjà et approuvé par le Comité consultatif du siège avant sa distribution; le Comité avait été informé que les crédits supplémentaires nécessaires seraient à 4 ou 5 pour 100 du total initial; en fait, le Secrétaire général demande maintenant un crédit supplémentaire de moins de 5 pour 100. Si le montant total des crédits ouverts au titre du chapitre 33, qui est déjà inférieur de près de 500.000 dollars au montant total des prévisions détaillées établies par le Secrétaire général, est encore réduit, la seule solution sera de mettre le Fonds de roulement à plus forte contribution encore, car il n'est pas possible de réaliser d'autres économies sur les missions.

12. D'autre part, le Secrétaire général est tout à fait de cette opinion que la procédure rendue nécessaire par les circonstances particulières de la présente session est loin d'être satisfaisante.

13. M. HSIA (Chine) rappelle qu'il a déclaré à la précédente séance que la procédure proposée par le Secrétaire général était acceptable en principe. Celle que proposent les délégations du Canada et des Etats-Unis est cependant plus précise et plus pratique, et il se prononce en sa faveur.

14. Comme le représentant de la France, M. Hsia estime qu'il est inutile de préciser que la décision de l'Assemblée générale sur les prévisions détaillées du titre XII devra être prise à une majorité des deux tiers des membres présents et votants, non seulement à cause des dispositions de la Charte, mais aussi parce que l'article 84 du règlement intérieur est explicite sur ce point.

15. M. KRAJEWSKI (Pologne) constate que l'adoption de l'amendement du Canada et des Etats-Unis entraînerait une augmentation notable du budget, augmentation qui se traduirait par un accroissement sensible des contributions de tous les Etats Membres. En 1946, le budget de l'Organisation des Nations Unies se montait à 19 millions de dollars; depuis lors, il s'est enflé chaque année d'une manière accentuée, et l'on propose

subitement maintenant de l'augmenter encore de 5.500.000 dollars.

16. Le Secrétariat a eu plus d'un mois pour présenter à l'Assemblée générale des prévisions fermes. Il ne reste plus maintenant que quelques journées de travail avant la fin de l'exercice financier, et l'on excipe de ce fait pour précipiter la Commission et lui faire approuver des propositions qu'elle n'a pas eu le temps d'étudier de façon adéquate. Bien que les explications données par M. Andersen à la séance précédente et par le Secrétaire général dans le document A/C.5/L.148 soient plutôt vagues, elles prouvent assez clairement qu'une proportion élevée des fonds demandés servirait à des fins qui ne sont pas conformes à la Charte des Nations Unies. En ce qui concerne l'augmentation du coût de la construction du siège permanent, le représentant de la Pologne rappelle que, lorsque la Commission a examiné le crédit initial, M. Price et M. Andersen l'ont tous deux assurée que ce crédit serait tout à fait suffisant. En fait, la soumission qui a été acceptée mentionnait un chiffre beaucoup plus bas et la différence a été mise en réserve. En ce qui concerne l'indemnité de cherté de vie pour le personnel du siège, il aurait été utile d'avoir des indications un peu plus précises quant à la façon dont le Secrétaire général se propose de répartir la somme de 1.300.000 dollars qu'il demande, étant donné surtout que ce sont principalement les fonctionnaires subalternes que frappe l'augmentation du coût de la vie et que les augmentations appréciables adoptées par l'Assemblée générale à sa précédente session ont surtout profité aux fonctionnaires supérieurs.

17. M. POLLOCK (Canada) déclare qu'il accepte les deux premières suggestions du représentant de la France. En ce qui concerne la troisième, il estime qu'on ne saurait accuser la délégation canadienne de prodigalité, et il est tout à fait disposé à accepter le maximum le moins élevé, qui semble raisonnable à une majorité des délégations et au Secrétaire général.

18. M. RUSTAMANTE (Mexique) considère qu'il n'est pas justifié de dire que les délégations du Canada et des Etats-Unis proposent une augmentation budgétaire insoutenable; en réalité, ces délégations proposent une réduction de près de 500.000 dollars sur les prévisions les plus récentes du Secrétaire général, c'est-à-dire celles qui figurent dans le document A/C.5/L.148. D'autre part, le représentant du Mexique reconnaît que ces prévisions auraient dû être présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de la manière normale.

19. M. VORYS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que, comme le représentant du Canada, il est disposé à accepter les deux premières suggestions du représentant de la France; il propose toutefois, en ce qui concerne la seconde, que le rapport de la Commission mentionne le fait que le titre XII dont il est question dans les amendements du Canada et des Etats-Unis comprend notamment les postes *a* à *h* énumérés au paragraphe 6 du document A/C.5/L.148.

20. M. Vorys ne peut pas accepter la suggestion du représentant de la France tendant à ramener à un chiffre inférieur à 5.500.000 dollars le montant maximum des crédits ouverts; les nombreuses explications qui ont été fournies ont fait apparaître ce chiffre comme raisonnable.

21. L'amendement du Canada et des Etats-Unis ne

porte que sur une proportion relativement faible du budget total que la Commission a l'intention d'adopter ce jour même; il espère qu'il fera l'objet d'une décision rapide.

22. M. ABBASI (Pakistan) déclare que, bien qu'il appuie l'amendement du Canada et des Etats-Unis, il est loin d'approuver la façon dont on a fait connaître au dernier moment à la Commission la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires. Il ne comprend pas pourquoi on n'a pas tenu compte de la procédure suivie par la Société des Nations, que le représentant de la Norvège vient de mentionner.

23. M. LEVI (Yougoslavie) déclare qu'il votera aussi pour l'amendement du Canada et des Etats-Unis. En ce qui concerne les suggestions du représentant de la France, il reconnaît qu'il est inutile de préciser que la décision de l'Assemblée devra être prise à une majorité des deux tiers des membres présents et votants, étant donné que le règlement intérieur le précise; toutefois, il n'est pas aussi certain qu'il soit opportun de supprimer toute mention de la construction d'immeubles. Le montant total des sommes demandées à cet effet est d'environ 3 millions de dollars. Faire appel au Fonds de roulement pour l'ensemble de cette somme ne serait pas de saine pratique budgétaire. Le représentant de la Yougoslavie ne tient pas non plus à réduire le montant total des crédits ouverts pour le chapitre 33 à 5 millions de dollars. Le nouveau paragraphe 6 proposé dans le document A/C.5/L.145 contient une disposition relative à un ajustement de cette somme dans l'éventualité où les crédits adoptés seraient modifiés. Dans ces conditions, il est préférable que les gouvernements prévoient plus que moins, et l'on pourrait donc bien maintenir le chiffre de 5.500.000 dollars proposé par le Canada et les Etats-Unis.

24. Le PRESIDENT fait observer, en ce qui concerne la proposition du représentant des Etats-Unis, que le rapport de la Commission devrait mentionner que le titre XII comprend les postes énumérés aux alinéas *a* à *h* du paragraphe 6 du document A/C.5/L.148; on donnerait ainsi satisfaction aux représentants de la France et de la Yougoslavie.

25. M. MACHADO (Brésil) dit que sa délégation accepte l'amendement du Canada et des Etats-Unis et le chiffre de 5.500.000 dollars pour le chapitre 33. Il s'agit en effet d'un crédit provisoire, susceptible d'être modifié ultérieurement. De plus, la procédure envisagée ne présente aucun inconvénient d'ordre pratique, car, jusqu'à présent, aucun gouvernement n'a jamais acquitté sa contribution en janvier.

26. En réponse à M. HSIA (Chine), M. ANDERSEN (Secrétariat) explique que lorsque le budget de l'Organisation aura été adopté définitivement, c'est-à-dire, espère-t-on, vers la fin de janvier 1952, le Secrétaire général sera en mesure de faire connaître aux gouvernements toute réduction de leur contribution résultant des changements qui pourraient être apportés aux crédits provisoires actuellement soumis à l'approbation de la Commission. La plupart des gouvernements n'auront pas encore acquitté leur contribution à ce moment, de sorte que les ajustements nécessaires seraient faits en 1952, et non en 1953, comme le supposait le représentant de la Chine.

27. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) déclare que sa délégation est disposée à appuyer l'amendement du Canada

et des Etats-Unis, étant expressément entendu que le crédit de 5.500.000 dollars a un caractère provisoire et que les divers postes qu'il contient pourront être examinés ultérieurement quant au fond. Elle souscrit à la proposition française tendant à supprimer la mention : construction d'immeubles. Quant à la question du vote à la majorité des deux tiers, elle est prévue par le règlement intérieur; il n'y a donc aucun inconvénient à n'en pas parler non plus.

28. Les diverses prévisions de dépenses supplémentaires indiquées dans les documents A/C.5/475 et A/C.5/L.148 au sujet de questions qui sont encore à l'examen devant l'Assemblée générale ne doivent pas être considérées comme constituant une liste complète et ne doivent donc préjuger aucune décision future en la matière.

29. M. FRIIS (Danemark) se prononce en faveur de l'amendement commun du Canada et des Etats-Unis. Il tient à s'associer aux observations de la représentante des Pays-Bas en ce qui concerne les postes auxquels a trait le crédit du titre XII. Le caractère provisoire de la décision de la Commission devra être souligné au moment où elle sera publiée, de façon à prévenir tout malentendu, notamment en ce qui concerne l'indemnité de cherté de vie au siège de l'Organisation.

30. Mme DE RIEMAECKER (Belgique) déclare qu'elle votera aussi pour l'amendement commun du Canada et des Etats-Unis. Toutefois, elle n'est pas disposée à adopter une telle procédure à l'avenir. S'il se présente à nouveau une situation analogue, il conviendra d'étudier de très près la possibilité de suivre la pratique de la Société des Nations dont a parlé le représentant de la Norvège.

31. M. BRENNAN (Australie) estime qu'il n'est pas de bonne pratique financière de faire figurer dans un budget des postes que l'Assemblée générale n'a pas encore approuvés. M. Brennan pense particulièrement à l'ajustement pour cherté de vie et à l'augmentation des frais de construction des bâtiments du siège permanent. Il n'est nullement certain que ces postes figureront dans le budget définitif; de plus, des crédits très importants ont été ouverts pour les missions d'enquêtes et de recherches, et il n'est pas non plus certain que les crédits finalement adoptés à ce titre auront cette ampleur. Si le rejet de l'amendement du Canada et des Etats-Unis ne risquait pas de placer certains gouvernements dans une situation difficile, la délégation australienne aurait été obligée de voter contre cet amendement; la situation étant ce qu'elle est, elle s'abstiendra.

32. Le PRESIDENT met aux voix l'amendement présenté conjointement par le Canada et les Etats-Unis (A/C.5/L.145), modifié par l'amendement du représentant de la France.

Par 41 voix contre 5, avec une abstention, cet amendement est adopté.

Examen en deuxième lecture

33. Le PRESIDENT invite ensuite la Commission à passer à la deuxième lecture des prévisions de dépenses (A/C.5/L.148, annexe A).

CHAPITRE 1^{er}. — L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SES COMMISSIONS ET COMITÉS

A l'unanimité, le chapitre premier est adopté en deuxième lecture au chiffre de 1.401.500 dollars.

CHAPITRE 2. — LE CONSEIL DE SÉCURITÉ, SES COMMISSIONS ET COMITÉS

34. Le PRESIDENT signale qu'aucun crédit budgétaire n'a été ouvert à ce titre.

CHAPITRE 3. — LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, SES COMMISSIONS ET COMITÉS

35. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que les syndicats soient représentés au Comité spécial du travail forcé créé par le Conseil économique et social a été rejetée. Sa délégation s'abstiendra donc de voter puisqu'elle est opposée à l'affectation de crédits à un Comité non représentatif.

Par 41 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le chapitre 3 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 130.300 dollars.

CHAPITRE 3 a. — COMITÉ CENTRAL PERMANENT DE L'OPIUM ET ORGANES DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

A l'unanimité, le chapitre 3 a est adopté en deuxième lecture au chiffre de 16.000 dollars.

CHAPITRE 3 b. — COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

A l'unanimité, le chapitre 3 b est adopté en deuxième lecture au chiffre de 50.300 dollars.

CHAPITRE 4. — LE CONSEIL DE TUTELLE, SES COMMISSIONS ET COMITÉS

A l'unanimité, le chapitre 4 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 50.000 dollars.

CHAPITRE 6. — CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A l'unanimité, le chapitre 6 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 465.700 dollars.

CHAPITRE 6 a. — BIBLIOTHÈQUE

A l'unanimité, le chapitre 6 a est adopté en deuxième lecture au chiffre de 440.000 dollars.

CHAPITRE 7. — DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

A l'unanimité, le chapitre 7 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 743.800 dollars.

CHAPITRE 8. — SECRÉTARIAT DU COMITÉ D'ÉTAT-MAJOR

A l'unanimité, le chapitre 8 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 131.200 dollars.

CHAPITRE 9. — ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

A l'unanimité, le chapitre 9 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 300.000 dollars.

CHAPITRE 10. — DÉPARTEMENT DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

A l'unanimité, le chapitre 10 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 2.167.200 dollars.

CHAPITRE 11. — DÉPARTEMENT DES QUESTIONS SOCIALES

36. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que les crédits adoptés en première lecture pour le chapitre 11 sont supérieurs à ceux qui ont été recommandés par le Comité consultatif. Sa délégation s'abstiendra de voter afin de signifier qu'elle appuie la recommandation du Comité consultatif.

Par 41 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le chapitre 11 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 1.605.000 dollars.

CHAPITRE 12. — DÉPARTEMENT DE LA TUTELLE ET DES RENSEIGNEMENTS PROVENANT DES TERRITOIRES NON AUTONOMES

A l'unanimité, le chapitre 12 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 875.000 dollars.

CHAPITRE 13. — DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION

37. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) annonce que la délégation soviétique propose une réduction de 90.000 dollars sur les prévisions budgétaires relatives au Département de l'information; il demande que cette proposition soit mise aux voix.

Par 19 voix contre 8, avec 18 abstentions, la proposition de l'URSS, tendant à réduire de 90.000 dollars les crédits prévus au titre du Département de l'information, est rejetée.

38. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le montant total des crédits prévus au titre du Département de l'information soit mis aux voix.

Par 27 voix contre 7, avec 12 abstentions, le chapitre 13 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 2.587.400 dollars.

CHAPITRE 14. — DÉPARTEMENT JURIDIQUE

A l'unanimité, le chapitre 14 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 428.000 dollars.

CHAPITRE 15. — CONFÉRENCES ET SERVICES GÉNÉRAUX

A l'unanimité, le chapitre 15 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 7.275.000 dollars.

CHAPITRE 16. — SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

A l'unanimité, le chapitre 16 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 2.800.000 dollars.

CHAPITRE 17. — DÉPENSES COMMUNES AFFÉRENTES AU PERSONNEL DU SIÈGE

39. M. FENAUX (Belgique) propose à la Cinquième Commission d'autoriser le Secrétaire général à accorder à l'École internationale des Nations Unies, pour l'année 1951-1952, une subvention de 8.460 dollars imputable sur les crédits ouverts au chapitre des dépenses communes afférentes au personnel et à examiner s'il serait possible de transférer l'école de Parkway Village dans des locaux situés soit dans le bâtiment du siège, à Manhattan, soit, du moins, à proximité du siège. L'école répond à un besoin réel et il convient de l'aider pendant la période difficile qu'elle traverse. Pour les fonctionnaires internationaux l'instruction de leurs enfants est un problème d'importance capitale.

M. Fenaux souligne qu'en faisant sa proposition il n'entend nullement critiquer le système d'enseignement qui existe aux Etats-Unis d'Amérique; il n'en reste pas moins que l'enseignement dispensé dans des écoles purement américaines ne peut évidemment suffire à des enfants qui ne sont pas de nationalité américaine et qui devront plus tard vivre hors des Etats-Unis. Nombre de délégations que M. Fenaux a consultées partagent cette opinion. Le représentant de la Belgique ne déposera pas un projet de résolution, mais si la Commission y consent, il voudrait voir la proposition qu'il vient de formuler consignée dans le compte rendu de la séance.

40. M. ASHA (Syrie) rappelle qu'il a demandé, au cours de la discussion du chapitre 17, s'il était possible d'affecter le crédit de 8.460 dollars à une subvention destinée à l'école internationale pour l'année 1952. Il a précisé que ce devait être la dernière fois qu'une subvention serait accordée et qu'il était opposé à l'octroi de cette subvention dans les années à venir.

41. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) fait observer que la question a déjà fait l'objet d'une discussion prolongée; elle estime que si elles ne sont pas mises aux voix, les propositions qui viennent d'être formulées devraient simplement être consignées au compte rendu comme étant l'opinion des représentants de la Belgique et de la Syrie.

42. M. MACHADO (Brésil) déclare que, compte tenu de l'exposé fait par M. Andersen, il n'est pas d'avis d'opérer la réduction de 8.460 dollars demandée sur le chapitre en question; à son avis, la Commission devrait se montrer disposée à examiner la question de l'école internationale. Il se déclare donc prêt à accepter la proposition de la Syrie.

43. Le PRÉSIDENT propose d'insérer dans le rapport du Rapporteur un paragraphe disposant que la Cinquième Commission estime qu'il convient d'autoriser le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à accorder une subvention de 8.460 dollars pour aider l'école internationale à faire face à ses dépenses de 1951 et 1952, à condition que cette somme soit prélevée sur le total des crédits alloués pour le chapitre 17 du budget (Dépenses communes afférentes au personnel du siège) et que toutes les dépenses indispensables au bon fonctionnement de l'Organisation, qui doivent normalement être assurées par ces crédits, soient entièrement couvertes.

Par 30 voix contre 7, avec 8 abstentions, cette proposition est adoptée.

A l'unanimité, le chapitre 17 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 4.130.000 dollars.

CHAPITRE 18. — CHARGES COMMUNES

A l'unanimité, le chapitre 18 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 3.572.900 dollars.

CHAPITRE 19. — MATÉRIEL

A l'unanimité, le chapitre 19 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 517.100 dollars.

CHAPITRE 19 a. — AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX LOCAUX

A l'unanimité, le chapitre 19 a est adopté en deuxième lecture au chiffre de 91.500 dollars.

CHAPITRE 20. — BUREAU DES NATIONS UNIES A GENÈVE

44. Le **PRESIDENT** annonce qu'il est saisi d'une proposition tendant à ce que les crédits prévus pour la Commission économique pour l'Europe fassent l'objet d'un vote séparé.

45. **M. ROCHTCHINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) indique que sa délégation propose, comme il l'a annoncé dès la première lecture, que les crédits prévus au titre du Bureau de Francfort de la Commission économique pour l'Europe soient supprimés. La création de ce bureau procède de la politique qui consiste à scinder l'Allemagne en deux parties, politique que désapprouve son gouvernement.

46. **Lord WAKEHURST** (Royaume-Uni) annonce que sa délégation devra s'abstenir lors du vote des crédits proposés pour les Commissions économiques pour l'Europe, pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour l'Amérique latine, car, à son avis, l'augmentation des crédits prévus pour ces commissions ne comporte pas de justifications suffisantes.

47. **M. VORYS** (Etats-Unis d'Amérique) annonce que sa délégation a également l'intention de voter contre l'ouverture de crédits prévue pour les commissions économiques régionales; toutefois, pour ce qui est du Bureau de Francfort de la Commission économique pour l'Europe, les raisons de la délégation des Etats-Unis ne sont pas les mêmes que celles de l'Union soviétique: ce sont uniquement des raisons d'économie.

48. **M. BRENNAN** (Australie) propose, pour les raisons qu'il a données à la séance précédente, de réduire de 30.000 dollars les crédits prévus pour la Commission économique pour l'Europe, qui se montent à 1.052.700 dollars.

Par 13 voix contre 11, avec 18 abstentions, la proposition de l'Australie est adoptée.

Par 15 voix contre 6, avec 25 abstentions, la proposition de l'URSS est adoptée.

49. En réponse à une question de **M. LIVRAN** (Israël), le **PRESIDENT** déclare que la proposition de l'URSS ne porte que sur le Bureau de Francfort de la CEE.

Par 32 voix contre zéro, avec 13 abstentions, l'article IV du chapitre 20 (Commission économique pour l'Europe) est adopté en deuxième lecture au chiffre de 1.008.920 dollars.

50. **M. ROCHTCHINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose, premièrement, de réduire de 20.000 dollars le montant des crédits demandés à l'article II pour les Services d'information de Genève, parce que les dépenses de ces services dépassent le montant nécessaire pour l'application des décisions portant création de ces services que l'Assemblée générale a prises lors de sa deuxième session; deuxièmement, de réduire de 52.500 dollars le montant des crédits demandés au titre des dépenses communes afférentes au personnel et au titre des charges communes en ce qui concerne le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

51. **M. LIVRAN** (Israël), au sujet de la première proposition de l'URSS, rappelle la déclaration qu'il a faite lors de la première lecture et annonce que, pour les raisons déjà exposées alors, il votera contre ladite proposition.

Par 15 voix contre 9, avec 22 abstentions, la proposition de l'URSS tendant à réduire de 20.000 dollars le

montant des prévisions budgétaires afférentes aux Services d'information de Genève est rejetée.

Par 32 voix contre 6, avec 9 abstentions, la proposition de l'URSS tendant à réduire de 52.500 dollars le montant révisé des prévisions budgétaires afférentes au chapitre 20, au titre des dépenses communes afférentes au personnel et des charges communes en ce qui concerne le Haut-Commissariat pour les réfugiés, est rejetée.

A l'unanimité, le chapitre 20 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 4.340.820 dollars.

CHAPITRE 20 a. — HAUT-COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS

52. **M. ROCHTCHINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle la déclaration que sa délégation a faite, lors de la première lecture du budget, au sujet de ce chapitre. De l'avis de sa délégation, le Haut-Commissariat pour les réfugiés ne remplit pas la tâche qui consiste à assurer le rapatriement rapide des réfugiés, tâche que l'Assemblée générale avait fixée au cours de sa première session. Il votera donc contre l'ouverture de crédits.

53. Répondant à une question de **M. ADARKAR** (Inde), le **PRESIDENT** explique que le chiffre de 500.000 dollars prévu pour le Haut-Commissariat a un caractère provisoire.

Par 35 voix contre 5, avec 7 abstentions, le chapitre 20 a est adopté en deuxième lecture au chiffre provisoire de 500.000 dollars.

54. **M. MACHADO** (Brésil) explique que seules les dépenses administratives du Haut-Commissariat pour les réfugiés devraient être à la charge du budget de l'Organisation des Nations Unies. Cet aspect de la question n'ayant pas encore été élucidé, le représentant du Brésil s'est abstenu dans le vote.

CHAPITRE 21. — CENTRES D'INFORMATION

55. Répondant à **M. LIVRAN** (Israël), qui demande que les crédits prévus pour les différents centres d'information soient mis aux voix séparément, le **PRESIDENT** explique que, conformément à la procédure régulièrement suivie, le budget doit être voté chapitre par chapitre et qu'il n'est donc pas possible de mettre les différents postes aux voix séparément.

56. **M. LIVRAN** (Israël) annonce que, dans ces conditions, il devra s'abstenir dans le vote, car sa délégation doute que le Centre d'information du Caire remplisse sa tâche de la manière la plus satisfaisante et la plus économique possible, dans la région qu'il est chargé de desservir.

57. **M. ROCHTCHINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, lors de la première lecture, l'URSS a proposé une réduction de 100.000 dollars en raison du fait que le crédit demandé de 892.300 dollars dépassait le montant nécessaire pour faire face aux tâches assignées aux centres d'information par l'Assemblée générale à sa deuxième session. Comme solution de compromis, la délégation de l'URSS propose à présent une réduction de 50.000 dollars, en soulignant que, même après cette réduction, le crédit en question dépasserait encore de 150.000 dollars environ le crédit qui avait été ouvert pour 1950, que cette réduction ne compromettrait nullement l'activité des centres d'information, mais permettrait seulement

d'éviter les dépenses exagérées comme, par exemple, celles des services postaux et des câblogrammes.

Par 18 voix contre 12, avec 16 abstentions, la proposition du représentant de l'URSS visant à réduire de 50.000 dollars les prévisions budgétaires pour le chapitre 21 est rejetée.

Par 32 voix contre zéro, avec 14 abstentions, le chapitre 21 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 892.300 dollars.

58. M. FAHMY (Egypte) déclare avoir voté pour les prévisions budgétaires en raison de l'explication donnée au paragraphe 308 du rapport du Comité consultatif (A/1853).

CHAPITRE 22. — COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

59. Lord WAKEHURST (Royaume-Uni) demande qu'il soit procédé à un vote, afin qu'il soit consigné au compte rendu que sa délégation s'abstient dans le vote pour les raisons qu'elle a déjà eu l'occasion d'indiquer.

Par 35 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le chapitre 22 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 973.800 dollars.

60. M. VOUGT (Suède) déclare s'être abstenu dans le vote parce qu'il s'était prononcé la veille en faveur des propositions du Chili et de la Birmanie tendant à augmenter le montant des crédits à ouvrir pour toutes les commissions régionales et parce que, dans le cas de la Commission économique pour l'Europe, cette augmentation vient d'être annulée. La délégation suédoise est d'avis que des crédits plus importants devraient être accordés aux commissions économiques régionales.

CHAPITRE 23. — COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

61. Lord WAKEHURST (Royaume-Uni) demande que, pour la raison déjà indiquée précédemment, il soit procédé à un vote.

Par 36 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le chapitre 23 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 734.700 dollars.

62. M. VORYS (Etats-Unis d'Amérique), expliquant son vote sur les chapitres 22 et 23, déclare s'être abstenu afin de marquer ainsi qu'il désapprouve les nouveaux postes qui ont été ajoutés à ces chapitres au cours de la séance précédente.

CHAPITRE 24. — DÉPENSES DE REPRÉSENTATION

A l'unanimité, le chapitre 24 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 20.000 dollars.

CHAPITRE 25. — DOCUMENTS OFFICIELS

63. Mme DE RIEMAECKER (Belgique) insiste sur l'obligation qui incombe à l'Organisation des Nations Unies de traiter la langue française sur un pied d'égalité avec l'autre langue de travail. Les observations que la représentante de la Belgique formule à ce sujet concernent aussi bien le chapitre 13 que les chapitres 25 et 26. Répondant à la déclaration que la délégation belge avait faite à la 297^e séance, lors de la première lecture du chapitre 13, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information a fourni des explications peu satisfaisantes où la question n'était

envisagée que sous un angle purement commercial, ce qui pourrait donner à entendre que certaines publications en langue française devront peut-être cesser de paraître si elles ne se vendent pas aussi bien que les publications en d'autres langues.

64. Le fait que l'Assemblée générale a lieu à Paris fournirait à lui seul, s'il en était besoin, une preuve suffisante de l'importance du français en tant que langue internationale, mais il s'agit plus exactement de remplir une obligation formelle fixée par le règlement intérieur de l'Assemblée. Il est donc inadmissible d'envisager la possibilité d'interrompre certaines publications françaises pour de prétendues raisons d'économie, car ne pas traiter la langue française sur un pied d'égalité avec les autres langues constituerait une violation du règlement. S'il était indispensable d'effectuer des économies, elles devraient porter uniformément sur toutes les publications, quelle que soit la langue.

65. Le problème des langues dépasse de beaucoup les questions purement techniques relatives à la documentation, la traduction et l'interprétation. Il s'agit d'un problème politique qui affecte, entre autres, la question du recrutement des fonctionnaires internationaux, question dont la délégation belge se propose de parler ultérieurement. Mme de Riemaeker fait savoir que sa délégation a consulté celles d'un certain nombre d'Etats Membres qui ont toutes déclaré qu'elles partageaient les vues qu'elle vient d'exprimer; elle demande que la teneur de ses observations soit consignée dans le rapport du Rapporteur.

66. M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) dit qu'en raison des déclarations faites au cours de la première lecture du budget, au sujet de l'édition du *Bulletin des Nations Unies* en français, le Secrétaire général l'a autorisé à déclarer qu'une grande importance est attachée à toutes les publications de l'Organisation des Nations Unies en langue française et que tout sera fait, dans les limites des moyens disponibles, pour donner la plus haute priorité à la continuation de la publication du *Bulletin* en français.

67. M. MACHADO (Brésil) s'associe aux observations de la représentante de la Belgique et ajoute que l'on devrait avoir la même intention à l'égard de toutes les langues officielles.

A l'unanimité, le chapitre 25 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 825.000 dollars.

CHAPITRE 26. — PUBLICATIONS

68. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose une réduction de 20.000 dollars. Le crédit restant après cette réduction serait suffisant pour les besoins normaux.

Par 17 voix contre 5, avec 22 abstentions, la proposition de l'URSS est rejetée.

Par 31 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le chapitre 26 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 850.000 dollars.

CHAPITRE 27. — FONCTIONS CONSULTATIVES EN MATIÈRE DE SERVICE SOCIAL

A l'unanimité, le chapitre 27 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 768.500 dollars.

CHAPITRE 28. — ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A l'unanimité, le chapitre 28 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 479.400 dollars.

CHAPITRE 29. — PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

A l'unanimité, le chapitre 29 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 145.000 dollars.

CHAPITRE 30. — TRANSFERT A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DES AVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

A l'unanimité, le chapitre 30 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 649.500 dollars.

CHAPITRE 31. — AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT CONTRACTÉ POUR LA CONSTRUCTION DU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A l'unanimité, le chapitre 31 est adopté en deuxième lecture au chiffre d'un million de dollars.

CHAPITRE 32. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

A l'unanimité, le chapitre 32 est adopté en deuxième lecture au chiffre de 639.860 dollars.

69. Le PRESIDENT annonce que l'adoption, au début de la séance, de l'amendement du Canada et des Etats-Unis au projet de résolution portant ouverture de crédits figurant dans le rapport du Comité consultatif (A/1853) entraîne l'addition au budget d'un nouveau chapitre 33 auquel sera inscrite une somme de 5.500.000 dollars.

70. Il propose à la Commission de procéder au vote sur le budget total qui, avec la somme votée pour le chapitre 33, s'élève à 48.096.780 dollars.

Par 36 voix contre 5, avec une abstention, le budget total s'élevant à 48.096.780 dollars est adopté en deuxième lecture.

71. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que, bien qu'antérieurement sa délégation se soit simplement abstenue de voter l'ensemble du budget, elle s'est estimée obligée cette année de voter contre l'adoption du budget. Ce budget contient des dépenses qu'il n'est pas possible à sa délégation d'accepter, comme les dépenses afférentes au Service mobile, aux décorations, pour les forces dites des Nations Unies en Corée et à certaines commissions d'enquêtes et de recherches. Le budget comporte également un certain nombre de postes qui n'ont pas encore été discutés, mais dont sa délégation désapprouve l'inscription au budget. De plus, ce budget a été porté au delà du montant net de 35 millions de dollars que la délégation de l'URSS considère comme suffisant.

72. M. DONOSO (Chili) indique qu'il s'est abstenu parce que la Commission est revenue sur la première décision par laquelle elle avait adopté la proposition tendant à augmenter les crédits de la Commission économique pour l'Europe, proposition dont il était un des auteurs.

73. Le PRESIDENT remercie la Commission de sa coopération qui a permis de terminer la deuxième lecture du budget à temps pour qu'il soit présenté à l'Assemblée générale avant les vacances de Noël, ainsi qu'il avait été prévu.

La séance est levée à 13 h. 20.